

REGLEMENT DU TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE SIMPLES, DOUBLES ET DOUBLES MIXTES DU COMITE DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE SAISON 2024-2025

1. Généralités

- 1.1. Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisées et homologuées par la Ligue SUDBAD de Badminton, organisées par le Comité départemental de badminton 84 (ci-après désignée par CODEP84) pour les catégories d'âge Poussin à Juniors.
- 1.2. La gestion et le suivi des TDJ sont délégués à la Commission Jeune Départementale (CJD).
- 1.3. La CJD est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du CODEP84 qui statue.
- 1.4. Les objectifs des TDJ sont de permettre aux jeunes joueurs d'accéder à une première expérience de compétition, la catégorie visée est un public de masse.
- 1.5. Pour tout cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les Règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.
- 1.6. Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les Règlements de la FFBaD, la CJD pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2. Calendrier

- 2.1. Le CODEP 84 se charge de l'établissement du calendrier des étapes et du classement général.
- 2.2. La date limite pour recevoir les propositions de dates des clubs souhaitant organiser une étape du TDJ est fixée à 45 jours avant la date de la compétition. Tous les clubs ayant envoyé leur proposition avant le 15 septembre seront prioritaires. Pour qu'une demande soit valide, les clubs doivent impérativement désigner un responsable d'étape et un GEO (cela peut être la même personne).

- 2.3. Une fois le calendrier validé par la CCOT, le Codep84 se charge de trouver les JA, effectue la déclaration sur Poona (une étape est déclarée Inter-régionale), et fait la mise en ligne de chaque étape sur Badnet.
- 2.4. Chaque week-end ne peut accueillir qu'une seule étape (il ne peut donc pas y avoir une étape le samedi, et une étape le dimanche, que ce soit dans un même club ou dans différents clubs). Un club peut accueillir plusieurs étapes dans une même saison.
- 2.5. Chaque étape du TDJ se déroule sur une ou deux journées, le samedi ou/et le dimanche selon le nombre de terrains dont dispose le club organisateur.
 - Si ce nombre est de 5 terrains, alors l'étape a lieu sur 2 jours.
 - Si ce nombre est de 7 ou plus, l'étape peut avoir lieu sur 1 ou 2 jours.
- 2.6. Dans tous les cas, la répartition des tableaux des différentes catégories d'âge se fait par le club en accord avec le JA.

3. Modalités d'inscription et de qualification :

- 3.1. Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro-planning prévisionnel d'un TDJ est le suivant :
 - J-9 : Date limite des inscriptions par les clubs et date de prise en compte du CPPH.
 - J-4 : Envoi aux clubs des convocations.

Ce retro-planning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

- 3.2. Seuls sont admis à participer à un TDJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue ou ligues limitrophes et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le TDJ.
- 3.3. Les inscriptions sont réalisées uniquement sur badnet, par les joueurs ou par les clubs. Aucune inscription par téléphone ou simple mail n'est accepté.
- 3.4. Les convocations sont envoyées via Badnet au plus tard le mercredi précédant l'étape. Remarque : pour recevoir les mails de Badnet, il faut que les clubs et les joueurs aient renseigné des adresses mails valides ET qu'ils aient activé dans leurs paramètres de compte Badnet la réception de mails.
- 3.5. Lorsqu'un mineur participe à un TDJ, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le cahier des charges du CODEP84 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.
- 3.6. Le montant de l'inscription est fixé, par le CODEP84, à 13 € par tableau et par jour.
- 3.7. Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec le CODEP84 à la date limite d'inscription.

- 3.8. Les droits d'inscription sont facturés par le CODEP84 et doivent être versés pour valider l'inscription à l'étape
- 3.9. Les Mini-Bads doivent s'inscrire dans la catégorie Poussin librement. Les Poussins, Benjamins et Minimes peuvent se surclasser s'ils respectent une des conditions suivantes :
- Obtenir la victoire dans sa catégorie d'âge dans le Top le plus élevé au TDJ précédent.
 - Lors du CRJO précédant immédiatement la date limite d'inscription du TDJ à réussir à sortir de poule du tableau le plus élevé de sa catégorie d'âge.
 - Les doubles surclassements sont possibles uniquement via une liste des badistes qui ont le droit de faire un double surclassement tenue à jour par la commission jeune et diffusée avant l'ouverture des inscriptions de chaque TDJ. (Une demande d'ajout de joueur à cette liste peut être faite à la CJD qui donnera ou non son accord pour le TDJ d'après).
 - Le surclassement impose les mêmes contraintes aux joueurs surclassés que ceux de la catégorie où ils se surclassent

4. Tableaux

- 4.1. Quel que soit ce qui est indiqué à l'inscription, les joueurs sont inscrits dans toutes les disciplines selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1 dans les différents Top de chaque catégorie d'âges.
- 4.2. Dans chacun des Top A de toutes les disciplines et de toutes les catégories d'âge, il y a une place réservée pour ceux ayant remportés le Top B lors du TDJ précédent. Si le joueur/paire ne s'inscrit pas au TDJ suivant, sa place est donnée au CPPH, il perd sa place réservée à jouer en Top A et il est pris en compte dans les tableaux en fonction de son CPPH.
- 4.3. Dans la mesure du possible, les poussins ne jouent pas avant 10h00.
- 4.4. Un joueur de la catégorie Poussin souhaitant se surclasser en Benjamin ou plus sera placé dans le top correspondant à son classement Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.
- 4.5. Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.
- 4.6. Pour chaque catégorie d'âge et dans chaque discipline, à partir de 10 joueurs ou paires inscrites, il est mis en place 2 niveaux de jeu : TOP A et TOP B. Jusqu'à 9 joueurs ou paires, il n'y a qu'un seul tableau à constituer : le tableau TOP A. Si le tableau TOP B est établi, la répartition des joueurs ou paires est faite au CPPH à J-9 : ceux ayant le CPPH le plus élevé au moment du tirage au sort sont inscrits en TOP A; les autres

joueurs sont dans le tableau TOP B. Pour répartir les joueurs en TOP A ou TOP B pour la catégorie d'âge poussins, c'est le classement au Top Fédéral (Poona) à J-9 qui est pris en compte pour toutes les étapes.

4.7. En cas de forte affluence, la CJD se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrit dans les tableaux, pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre :

Le Trophée Départemental Jeune réunit en priorité les joueurs du département de Vaucluse (84).

En cas de saturation de l'échéancier, c'est à dire si tous les joueurs ne peuvent être accueillis par le club accueillant, même avec 2 journées, une liste d'attente (LA) sera constituée en tenant compte des critères suivants, avec par ordre de priorité :

- Provenance des joueurs : Vaucluse, puis départements limitrophes de Région Sud (04, 13, 83), puis autres départements limitrophes (07, 26, 30), puis autres départements Région Sud, puis tous les autres départements.
- Ordre d'inscription sur Badnet.
- Équilibrage des joueurs inscrits dans les séries.

5. Organisation d'une étape du Trophée Départemental Jeune (TDJ) :

5.1. Le responsable compétitions du Codep84 est présent pour aider et accompagner les volontaires en cas de difficultés tout au long de la préparation de l'étape.

5.2. Pour organiser une étape du TDJ, il faut que le club puisse assurer la tenue de la table de marque suivant les instructions du Codep84, c'est-à-dire :

- Etre en possession d'un ordinateur et d'une connexion internet pour une utilisation de Badnet
- Etre en possession d'une imprimante afin de gérer la compétition.

5.3. Chaque club organisateur est libre de choisir 1 ou 2 tableaux pour l'étape qu'il souhaite mettre en place. Les 3 tableaux ne peuvent pas être mis en place sur la même étape.

5.4. Dans le cas où 2 tableaux sont mis en place le même jour, chaque joueur ne peut s'inscrire que sur un seul tableau

5.5. Des récompenses sont prévues à chaque étape par les clubs organisateurs. Le choix de celles-ci est laissé à l'initiative des clubs, mais il faut une certaine homogénéité d'une étape à l'autre. Il est donc demandé que la valeur des récompenses ne dépasse pas 15 € pour les vainqueurs et 10 € pour les finalistes de chaque série.

5.6. Le club organisateur doit pouvoir accueillir une buvette. L'intégralité des recettes lui reviendront

6. GEO et Officiels Techniques :

- 6.1. L'organisateur de la compétition, GEO (1 seul par étape du TDJ), est défrayé par le Codep84 au tarif forfaitaire en vigueur à la date de la compétition (20€ par jour en 2024-2025 + frais de déplacement à hauteur de 0,4€ / km si le GEO n'est pas licencié dans le club accueillant l'étape, et à condition d'en faire la demande. Aucun défraiement ne sera fait automatiquement).
- 6.2. Le GEO est chargé du montage de l'étape du TDJ sur Badnet.
- 6.3. Nous entendons par GEO la personne qui monte les tableaux. La ou les personnes tenant la table de marque le jour de la compétition ne sont pas défrayées par le Codep84, cette action reste du bénévolat envers leur club.
- 6.4. Le Juge-Arbitre est défrayé par le Codep84 au tarif forfaitaire en vigueur à la date de la compétition (75€ par jour en 2024-2025 + frais de déplacement à hauteur de 0,4€/km si le JA n'est pas licencié dans le club accueillant l'étape, et à condition d'en faire la demande. Aucun défraiement ne sera fait automatiquement).
- 6.5. Il est chargé de valider les tableaux créés par le responsable de l'organisation (GEO).
- 6.6. A l'issue de la journée, le Juge-Arbitre doit rendre compte de la journée sur son « Rapport du Juge-Arbitre en ligne sur Poona ». Ce rapport, ainsi que le fichier Badnet de la compétition, sont ensuite transmis :
 - à la CLOT PACA (Commission Ligue des Officiels Techniques),
 - à la CCOT de Vaucluse (Commission Comité des Officiels Techniques),
 - au secrétariat du Codep84,
 - au responsable du club ayant accueilli l'étape,
 - au responsable départemental des classements du TDJ,

Le responsable du classement doit par la suite, mettre à jour le classement et le diffuser.

7. Organisation des tableaux :

- 7.1. Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.
- 7.2. Les étapes du TDJ se déroulent par un système de poules, avec 2 sortants dans toutes les poules (sauf poule unique).
- 7.3. A l'issue de la phase de poules, nous avons :
 - Soit un classement direct (poule unique)
 - Soit des sorties de poules et tableaux finaux.
- 7.4. Le club accueillant l'étape du TDJ, se réserve le droit de procéder à des modifications d'organisation suivant l'affluence lors de l'étape.

8. Classement :

- 8.1. Un classement individuel unique du Trophée Départemental Jeune est établi par le Codep84 (Voir tableau pour le mode de calcul).

- 8.2. Les récompenses finales sont remises par le Codep84 lors de la dernière étape du TDJ.
- 8.3. En cas de victoire sur une étape du TDJ, les joueurs extérieurs au département sont récompensés sur ladite étape, mais ne sont pas intégrés au classement général départemental.
- 8.4. Le classement final du Trophée récompense la performance et la fidélité, quel que soit le tableau joué (simple, double ou mixte) et selon le tableau suivant :

Tableaux en Poules + KO	Points	Tableaux en poules uniques	Points
Vainqueur	100	Vainqueur poule unique de 7	100
Finaliste	80	2 ^{ème} de poule unique de 7	80
½ finale	60	3 ^{ème} de poule unique de 7	60
¼ de finale	40	4 ^{ème} de poule unique de 7	40
1/8 de finale	30	5 ^{ème} de poule unique de 7	30
1/16 de finale	20	6 ^{ème} de poule unique de 7	20
Participation à l'étape	10	Dernier de poule unique	10
Bonus surclassement	10	Bonus surclassement	10

- 8.5. En fin de saison les 3 premiers de chaque catégorie d'âge (H et F) sont récompensés. Les joueurs ayant obtenu un même total de points au classement général sont départagés selon les critères suivants et dans cet ordre :
- le nombre d'étapes TDJ auxquelles le joueur a participé,
 - le nombre de matchs gagnés sur l'ensemble du circuit,
 - le nombre de sets gagnés sur l'ensemble du circuit,
 - le nombre de points gagnés sur l'ensemble du circuit,
 - l'âge des joueurs (le plus jeune est classé devant le plus âgé).

9. Déroulement de l'étape du TDJ :

- 9.1. Les joueurs doivent obligatoirement venir à la table de marque indiquer leur arrivée.
- 9.2. Les joueurs doivent être présents dans le gymnase et pointés à la table de marque au plus tard à l'heure indiquée sur la convocation (1 heure avant leur premier match).
- 9.3. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.
- 9.4. Les rencontres s'effectuent principalement en auto-arbitrage.
- 9.5. Si un joueur, ayant fini le tournoi, souhaite arbitrer et que le Juge-Arbitre donne son accord, il peut arbitrer sur les matchs suivants. (sauf dans la catégorie d'âge où il a joué).

10. Joueurs mineurs :

Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC). Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription. Le jour de la compétition une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

Pour rappel : Le Juge-Arbitre peut refuser qu'un jeune joue si tout n'est pas conforme.

Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

11. Forfaits :

- 11.1. Pour tout forfait non justifié après la confection des tableaux (J-9), l'inscription est due.
- 11.2. Conformément à la réglementation FFBad, tout joueur forfait doit fournir un certificat(médical, de travail, ou autre) dans les 5 jours suivant la compétition pour justification, sous peine d'une suspension de 2 mois de compétitions (Tournois et Interclubs).
- 11.3. Le certificat doit être envoyé par mail à la CLOT Région Sud : competition@sudbad.fr (attention à l'adresse mail) avec copie au responsable de l'étape dont le mail est indiqué sur badnet.

12. Terrains :

Ils doivent être aménageables pour les poussins, c'est-à-dire que les poteaux doivent pouvoir se régler à 1,40 m et le couloir du fond doit être tracé.

13. Volants :

- 13.1. Les volants sont à la charge des joueurs, tous les matchs de toutes les séries sur tous les tableaux doivent se jouer avec des volants en plumes.
- 13.2. En cas de litige entre les joueurs sur le choix des volants, le volant officiel est le volant défini par le club accueillant qui sera précisé lors de la déclaration de la compétition.
- 13.3. Chaque club organisateur doit tenir à disposition (vente) des volants plumes lors de l'étape qu'il organise.

14. Tenue vestimentaire :

Tout joueur participant à une compétition doit porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBad.

Pour résumer rapidement, tous les logos ou noms de marque sont interdits, ainsi que les dessins autres que ceux représentant un volant ou une raquette. Les vêtements d'autres sports sont interdits également (bermuda de plage, short de foot, maillot de basket, etc.).

Pour être sûrs de ne pas vous tromper, venez avec des vêtements unis ou aux couleurs de votre club :

- pour les hommes short au-dessus du genou et tee-shirt manches courtes.
- pour les dames short ou jupette au-dessus du genou et tee-shirt manches courtes.

Le port d'un pantalon de survêtement pour jouer n'est autorisé que dans des cas particuliers à la demande du joueur et sur présentation d'un certificat médical, ou lorsque les conditions de température de la salle l'exigent et après autorisation du Juge-Arbitre de l'étape.

Les coachs doivent également porter une tenue correcte sur le plateau de jeu, c'est-à-dire pantalon, chaussures et tee-shirt (pas de pieds nus ni de torsés-nus).

15. Conseils en match :

15.1. Les joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs, excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2 des règles officielles du badminton (au milieu des sets à 11 et entre les sets à 21).

15.2. Pour la catégorie poussin une personne (neutre si possible) peut comptabiliser les points, ou aider les joueurs à se placer sur le terrain en cas de nécessité.

16. Comportement des joueurs et accompagnateurs :

16.1. L'attitude des joueurs et accompagnateurs doit être correcte. (voir règlement fédéral des codes de conduite des joueurs et des entraîneurs)

16.2. Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

16.3. Le Juge-Arbitre veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair play et de l'éthique sportive.

17. Affichage :

Les documents suivants doivent pouvoir être consultés en ligne (sur badenvaucluse.fr ou sur badnet) et être à jour lors de l'étape de TDJ :

- Le présent règlement,
- Les annexes au règlement particulier s'il y en a,

- Les codes de conduite des joueurs, entraîneurs et officiels,
- La circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires,
- La notification de disqualification (carton noir),
- Le classement général provisoire du TDJ,
- Le calendrier Codep84 des étapes CDS et TDJ,

Les documents suivants doivent être affichés dans les salles de la compétition à chaque étape:

- Les tableaux mis à jour à l'issue des sorties de poules,
- L'échéancier et, le cas échéant, sa mise à jour éventuelle.

18. Application du présent règlement :

Les organisateurs, les Juges-Arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

19. Litiges :

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la commission des litiges du CODEP 84.

20. Codep84 :

La Commission Compétitions Jeunes du Vaucluse, se réserve le droit d'ajouter de nouveaux articles ou bien de les compléter ou modifier en cas de besoin après accord de la CCOT du 84.

Tous les participants, joueurs, organisateurs, officiels s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'étape